

Rapport annuel 2004



La Rega en bref

| Chiffres-clés | 2004 | 2003 | % |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Nombre d'interventions organisées | 12'029 | 13'732 | -12.4 |
| – par hélicoptère | 8'771 | 10'196 | -14.0 |
| – par avion | 1'136 | 1'197 | -5.1 |
| – autres ¹ | 2'122 | 2'339 | -9.3 |
| Nombre de donateurs (en mio.) | 1.848 | 1.796 | 2.9 |
| Nombre de collaborateurs ² | 270 | 266 | 1.1 |
| Chiffre d'affaires (en mio. de CHF) | 127 | 121 | 5.0 |
| Total du bilan (en mio. de CHF) | 352 | 329 | 7.0 |
| Excédent de recettes (en mio. de CHF) | 26.1 | 20.5 | 27.3 |

¹ Autres missions: aéronefs loués, transports en ambulance, transports d'organes en taxi, missions en faveur du Club Alpin Suisse, des services de pistes et de sauvetage, de Spéléo Secours, de Redog, etc.

² collaborateurs à temps plein et partiel, état à fin décembre (Job Count)

Flotte

Données techniques Eurocopter EC 145



| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Nombre d'hélicoptères: | 5 |
| Capacité de transport de patients: | 1 (couché), 1 (assis) |
| Diamètre du rotor: | 11.00 m |
| Longueur hors-tout: | 13.03 m |
| Hauteur: | 3.96 m |
| Turbines: | 2 turbines Arriel 1E2, 2x771 CV |
| Vitesse de croisière: | 240 km/h |
| Altitude opérationnelle: | 5400 m |
| Treuil de sauvetage: | pour 270 kg. câble de 90 m |

Données techniques Agusta A 109 K2



| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Nombre d'hélicoptères: | 9 |
| Capacité de transport de patients: | 1 (couché) |
| Diamètre du rotor: | 11.00 m |
| Longueur hors-tout: | 13.04 m |
| Hauteur: | 3.50 m |
| Turbines: | 2 turbines Arriel 1K1, 2x771 PS |
| Vitesse de croisière: | 245 km/h |
| Altitude opérationnelle: | 4500 m |
| Treuil de sauvetage: | pour 204 kg, câble de 50 m |

Données techniques Canadair CL 604 «Challenger»



| | |
|------------------------------------|------------------|
| Nombre d'avions: | 3 |
| Capacité de transport de patients: | 4 (couchés) |
| Envergure: | 19.61 m |
| Longueur hors-tout: | 20.86 m |
| Hauteur: | 6.40 m |
| Poids max. au décollage: | 21'863 kg |
| Autonomie de vol: | 6'500 km/3500 nm |
| Vitesse de croisière: | 850 km/h/460 kts |

Sommaire

| | |
|--------------------------------------|----|
| Rétrospective | 3 |
| Corporate Governance | 4 |
| La Rega et la CRS | 5 |
| Opérations | 6 |
| Missions à l'étranger | 8 |
| Organisation | 10 |
| Organigramme | 11 |
| Dispositions relatives aux donateurs | 12 |
| Charte de la Rega | 13 |
| Histoire de la Rega | 14 |
| Carte et adresses | 15 |



Rétrospective

Le tsunami qui a ravagé l'Asie du Sud à la fin de l'année 2004 relègue tous les autres événements, chiffres et indicateurs à l'arrière-plan. Cette catastrophe a constitué pour la Rega l'un des plus grands défis depuis sa fondation. Elle a engagé ses trois avions ambulance. Plusieurs équipes médicales ont assuré un service permanent sur place et ont participé aux rapatriements par vol de ligne. Les dispositifs d'intervention existants ont fait leurs preuves, même dans cette situation exceptionnelle. L'expérience et les connaissances des intervenants – personnel médical, chefs d'opération, pilotes et logisticiens – ont permis d'optimiser le déroulement des missions en l'adaptant aux circonstances nouvelles.

Cette tragédie a suscité un élan de solidarité sans précédent dans le monde entier, et de nombreuses opérations d'aide ont été mises sur pied. La Rega est heureuse d'avoir pu contribuer, dans une mesure certes modeste face à l'ampleur de la catastrophe, à atténuer quelque peu la souffrance des sinistrés.

Après plusieurs années de croissance continue dans tous les secteurs, le nombre des interventions a reculé en 2004, notamment les missions de rapatriement et les opérations de sauvetage aérien. Dans le cas des rapatriements, ce recul s'explique par le fait qu'une meilleure planification du routage a permis de mieux combiner les transports de patients. Il s'agit donc d'une évolution bénéfique sur les plans tant économique qu'écologique.

Dans le secteur du sauvetage aérien, les mauvaises conditions météorologiques qui ont caractérisé l'hiver et l'été 2004 ont entraîné un recul des opérations de sauvetage, les activités de randonnée et de ski n'ayant pas été pratiquées de façon aussi intensive qu'en 2003. Il se pourrait également – et ce fait serait réjouissant – que les mesures de prévention des accidents appliquées à la circulation routière et aux sports d'hiver aient également porté leurs fruits.

Quant au nombre de donateurs, il a encore augmenté en 2004 pour atteindre un nouveau record (plus de 1.8 million de cartes de donateurs). L'ancrage exceptionnel de la Rega au sein de la population constitue un atout inestimable et une source de motivation quotidienne pour les équipes d'intervention. Grâce au professionnalisme et à l'engagement exceptionnel des collaborateurs de la Rega à tous les niveaux, l'année 2004 a pu être bouclée sans incident notable.

Au nom du Conseil de fondation et de la Direction

Albert Keller
Président du
Conseil de fondation

Roland Ziegler
Président de la
Direction

Corporate Governance

La Fondation Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega) se doit d'assurer une bonne gestion de son organisation, dans le respect des principes de Corporate Governance. Les principes et les règles appliqués par la Rega en la matière sont ancrés dans l'acte de fondation, ainsi que dans le règlement intérieur sur l'organisation et la direction et la Charte d'entreprise. Le Conseil de fondation les vérifie régulièrement et décide au besoin d'y apporter des modifications.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega). Il fixe les objectifs à long terme et définit la stratégie. Il prend par ailleurs des décisions stratégiques et politiques, surveille et délègue des tâches à d'autres organes et fondations et décide de l'utilisation des actifs.

Le Conseil de fondation élit en son sein un comité directeur composé de cinq membres, dont il définit les tâches et les compétences.

Comité directeur du Conseil de fondation

Le comité directeur exécute les tâches qui lui sont confiées au sein du Conseil de fondation, tout en exerçant une fonction de coordination. Il crée, sur le plan stratégique, les conditions préalables à une approche interdisciplinaire pour les décisions et les actions du Conseil de fondation.

Direction

La Direction, composée de trois membres, est responsable de la gestion opérationnelle. Elle veille également à la bonne exécution des décisions du Conseil de fondation et du comité directeur, ainsi qu'à la répartition des tâches et compétences au sein de l'organisation. Son président, nommé par le Conseil de fondation, assure la coordination de ses travaux.

Tâches et méthode de travail des commissions permanentes et du conseil consultatif

Chaque organe dispose d'un règlement définissant ses tâches et compétences, ainsi que d'un président élu par le Conseil de fondation. Les commissions se rencontrent régulièrement pour débattre des affaires soumises. Les membres des commissions reçoivent avant chaque réunion une documentation, qui leur permet de préparer les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Commission médicale

La commission médicale se compose du Prof. Daniel Scheidegger, président, et de trois médecins, membres du Conseil de fondation. Le médecin-chef participe aux réunions en tant que représentant de la Direction ; il est également fait appel, au besoin, à d'autres experts qui ont voix consultative et droit de proposition.

La commission médicale est l'organe consultatif du Conseil de fondation et du médecin-chef. Elle traite et examine des questions portant sur la médecine de sauvetage et le transport de patients relevant de la compétence du Conseil de fondation, avant que celui-ci ne se prononce en la matière. Enfin, elle soutient le service médical de la Rega dans l'élaboration de directives médicales et de contrôles de qualité.

Commission des finances

La commission des finances comprend un président, M. Paul Maximilian Müller, et trois autres membres du Conseil de fondation. Le chef des finances, en tant que représentant de la Direction ayant voix consultative, ainsi que d'autres experts internes et externes participent à ses réunions.

La commission des finances est un organe consultatif du Conseil de fondation. Elle traite des questions relatives à la planification des finances, au budget, à la politique d'investissements et de placements, et vérifie périodiquement les rapports financiers.

Conseil consultatif des organisations partenaires

Présidé par Marcel Gaille, membre du Conseil de fondation, le conseil consultatif regroupe des représentants des organisations partenaires: le Club Alpin Suisse CAS, les compagnies d'hélicoptères, les services de sauvetage aérien valaisans, les Forces armées, les services de pistes et de sauvetage, des commandants de police, Spéléo Secours Suisse, les centrales d'appels sanitaires urgents 144 et le Touring Club Suisse.

Le conseil consultatif assume des tâches dans le domaine de la collaboration en réseau et stimule l'échange d'informations entre les organisations partenaires.

Commission d'élection

Organe consultatif du Conseil de fondation lors d'élections, cette commission élabore des recommandations de vote. Elle se compose de deux représentants de l'association Garde aérienne suisse de sauvetage, et de deux membres du Conseil de fondation. Elle se réunit au besoin, c'est à dire avant des élections.

Séances du Conseil de fondation

Le tableau ci-dessous comporte des indications sur les réunions du Conseil de fondation, des commissions permanentes et du conseil consultatif des organisations partenaires.

| Séances 2004 | Conseil de fondation | Comité directeur du Conseil de fondation | Commission médicale | Commission des finances | Conseil consultatif des organisations partenaires |
|--|----------------------|--|---------------------|-------------------------|---|
| Albert Keller* ¹ | 4 | 2 | | 3 | |
| Paul Maximilian Müller* ³ | 4 | 2 | | 3 | |
| Markus Reinhardt* , Dr en droit | 4 | 2 | | | |
| Daniel Scheidegger* ² , Prof, Dr med | 4 | 2 | 4 | | |
| Franz Steinegger* | 4 | 2 | | | |
| Adrian Frutiger, PD, Dr med | 4 | | 3 | | |
| Marcel Gaille ⁴ | 4 | | | | 1 |
| Ulrich Graf | 4 | | | 3 | |
| Ernst Kohler | 3 | | | 3 | 1 |
| Anne Ormond | 4 | | | | |
| Charles Raedersdorf | 4 | | | | 1 |
| Giuseppe Savary, Dr med | 3 | | 4 | | |
| Otto Wicki, Dr med | 4 | | 4 | | |
| Daniel Biedermann (représentant de la CRS) | 4 | | | | |

* Comité directeur

¹ Président du Conseil de fondation

² Président de la commission médicale

³ Président de la commission des finances

⁴ Président du conseil consultatif des organisations partenaires

La Rega et la Croix-Rouge suisse

La Rega est membre corporatif de la Croix-Rouge suisse (CRS). Elle est représentée par 6 membres sur 97 délégués au sein de l'Assemblée de la Croix-Rouge, l'organe suprême de la CRS. La plus ancienne et la plus grande œuvre d'entraide suisse, fondée en 1866, regroupe 30 organisations membres et six institutions. Celles-ci comptent ensemble quelque 500'000 membres et 4'500 collaborateurs, qui se partagent 2'400 postes de travail à plein temps. Environ 55'000 bénévoles soutiennent les activités déployées par les organisations de la CRS.

En 2004, le raz-de-marée qui a ravagé plusieurs pays d'Asie du Sud a nécessité des opérations de secours importantes, auxquelles ont participé différents partenaires de la CRS. La Rega et le Siège de la CRS, appuyé par le Centre logistique, des délégués médicaux et le Service Croix-Rouge, ont ainsi collaboré avec le Corps suisse d'aide humanitaire et les services du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Recul des interventions en 2004

Le nombre total d'interventions effectuées en 2004 s'élève à 12'029 (contre 13'732 l'année précédente). Cette différence correspond à une baisse de 12.4%. Toutefois, après la canicule exceptionnelle de l'été 2003 qui entraîna un nombre record d'interventions, le recul enregistré pour l'exercice sous revue était prévisible.

Le nombre des missions par hélicoptère est passé de 10'196 (2003) à 8'771 (2004), retrouvant ainsi le niveau des années précédentes. Les accidents de vol (-33.6%), les accidents en montagne (-23.8%) et les accidents de sports d'hiver (-22.0%) ont aussi fortement reculé. Cette évolution est due notamment aux conditions météorologiques défavorables, qui ont limité les activités de loisirs et partiellement entravé les possibilités d'action du sauvetage aérien.

Les accidents de sports d'hiver, qui ont nécessité 1'337 interventions, continuent de figurer en tête des statistiques.

7'582 patients traités dans le cadre d'interventions primaires et secondaires (Variation par rapport à l'année précédente)

Accidents de sports d'hiver 1'337 (-22.0%)

Accidents de la circulation 1'184 (-8.7%)

Accidents du travail 808 (-8.4%)

Accidents en montagne 593 (-23.8%)

Accidents de sport 294 (-13.3%)

Accidents de vol 103 (-33.6%)

Sauvetages lors d'avalanches 23 (0%)

Autres 766 (-6.9%)

Maladies 2'474 (-14.3%)



Des missions moins nombreuses mais plus longues pour les avions ambulance

Le nombre total des rapatriements reflète l'évolution régressive des voyages internationaux. Tant les missions menées à bord des avions ambulance de la Rega que les rapatriements effectués sur des vols de ligne ont enregistré un net recul.

Sur les 1'136 rapatriements effectués en 2004 (contre 1'171 l'année précédente), 776 (contre 799 en 2003) l'ont été à bord des jets de la Rega, 319 (contre 372 en 2003) à bord d'avions de ligne, et 41 (contre 26 en 2003) à bord d'avions affrétés.

Cependant, les distances parcourues, et donc la durée des vols de rapatriement, ont augmenté. Cette tendance se traduit par un allongement de 9% des heures de vol.

Une collaboration renforcée entre la Rega et le TCS

La sécurité lors des déplacements constitue l'une des principales préoccupations du Touring Club Suisse (TCS) et de la Rega. Ces deux grandes organisations bien connues du public ont donc décidé en 2003 d'intensifier leur collaboration. Le point central du nouvel accord prévoit l'échange de services du TCS en faveur des donateurs Rega et de prestations de la Rega en faveur des détenteurs du livret ETI. Ces derniers peuvent désormais contacter la centrale d'intervention de la Rega pour obtenir un premier conseil médical en cas de problèmes médicaux à l'étranger. Inversement, les donateurs de la Rega s'adresseront au TCS pour obtenir des conseils en cas de litiges juridiques survenus à l'étranger. En outre, le TCS organise le rapatriement des patients de l'étranger en recourant aux services de la Rega.

Des liens resserrés entre l'Aide suisse aux montagnards et la Rega

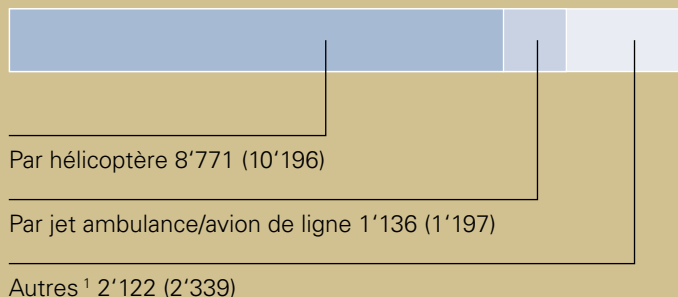
La Rega et l'Aide suisse aux montagnards renforcent leur coopération afin d'assurer, à l'avenir également, l'évacuation de bétail blessé dans les régions alpines. Quelque 1'000 veaux, bœufs et vaches accidentés en terrain difficile doivent être évacués chaque année par hélicoptère.

Il s'agit d'animaux blessés, malades ou morts. Souvent, seul un transport en hélicoptère garantit l'évacuation des bêtes dans le respect de la protection des animaux. Cette prestation essentielle pour l'agriculture de montagne entraîne chaque année des coûts s'élevant à quelque 1.5 million de francs pour la Rega. Les frais engagés dépassent souvent les moyens financiers des paysans de montagne.

La participation de l'Aide suisse aux montagnards permet d'assurer la pérennité de ce service d'urgence en simplifiant les démarches administratives. Les interventions restent gratuites pour les propriétaires d'animaux titulaires d'une carte familiale de donateur de la Rega quand aucune assurance ne couvre les frais de mission. Dans les autres cas, l'Aide suisse aux montagnards assure désormais une participation aux frais. Afin de réserver les hélicoptères de sauvetage pour les urgences médicales, la Rega utilise en général des hélicoptères d'entreprises partenaires pour les vols d'évacuation de bovins.

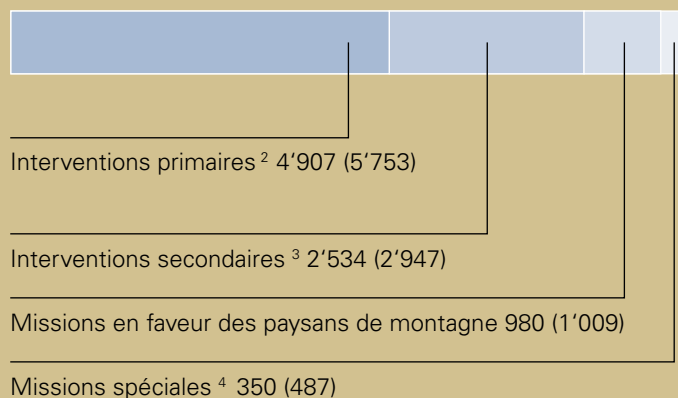
Nombre d'interventions en 2004 (2003)

12'029 (13'732)



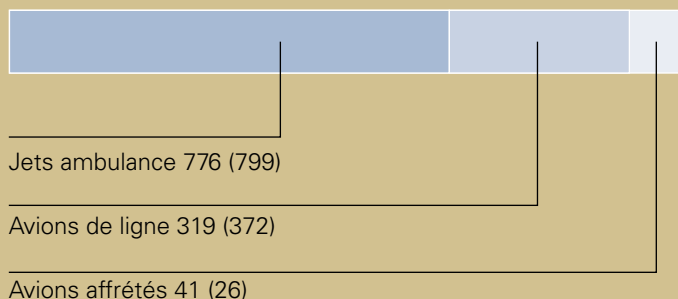
Interventions par hélicoptère 2004 (2003)

8'771 (10'196)



Interventions par avion 2004 (2003)

1'136 (1'197)



¹ Autres missions: aéronefs affrétés, transports en ambulance, transports d'organes en taxi, missions en faveur du Club Alpin Suisse, des services de pistes et de sauvetage, de Spéléo Secours, de Redog, etc.

² Interventions primaires: urgences médicales

³ Interventions secondaires: transferts d'un hôpital à un autre

⁴ Missions spéciales: opérations à caractère non médical (vols de recherche et de reconnaissance en faveur de partenaires d'intervention)

Urgences médicales à l'étranger

Les éclaircissements du service médical de la Rega ont conduit au rapatriement de 1'083 patients (contre 1'200 l'année précédente).

Dans 1'369 autres cas, un conseil téléphonique ou l'organisation d'une assistance médicale sur place ont permis d'éviter un rapatriement en Suisse. Reçus de jour comme de nuit, les appels en provenance des quatre coins de la planète concernaient surtout des affections cardio-vasculaires, des troubles du métabolisme (par ex. diabète sucré) ou des blessures.

Dans 21 cas, la Rega a été contactée pour fournir un conseil médical aux équipages d'avions de ligne confrontés à des passagers souffrant de maux aigus. Le plus souvent, il s'agissait de problèmes circulatoires, qui ont pu être temporairement stabilisés avec les moyens disponibles à bord et les mesures préconisées. Dans deux cas seulement, des lésions internes de nature à mettre la vie du patient en danger ont nécessité un atterrissage d'urgence.

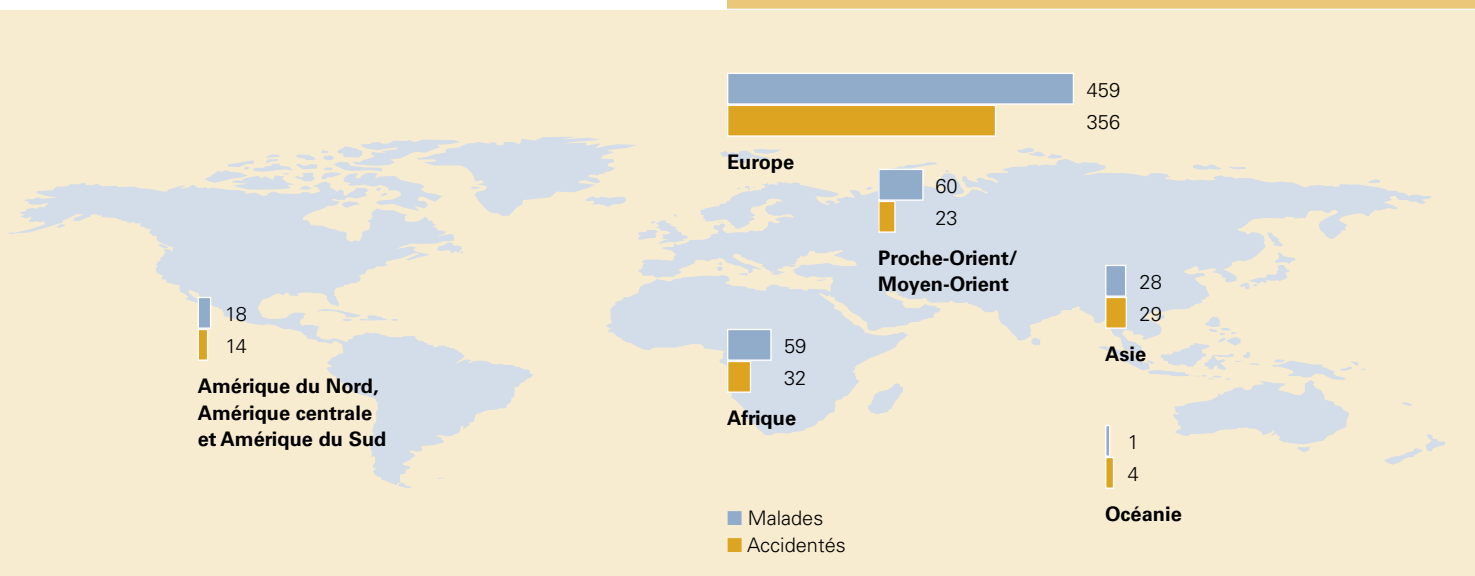
Des rapatriements du monde entier

Parmi les patients rapatriés à bord d'un jet ambulance ou d'un avion de ligne avec équipe médicale (médecin et infirmier), 75% se trouvaient à l'étranger pour y passer des vacances et 25% pour affaires. Les pays européens très touristiques se trouvent ainsi en tête des statistiques en ce qui concerne le nombre de rapatriements.

Les causes de rapatriement

La part des patients malades atteint 60%, celle des blessés 40%. Cette proportion n'a pas changé de manière significative par rapport aux années précédentes.

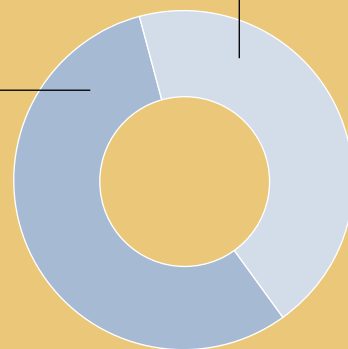
Rapatriements du monde entier



Urgences médicales à l'étranger en 2004

Patients transportés 1'083

Gestion des urgences médicales 1'369



788 patients rapatriés par jet ambulance

Blessures des extrémités 129

Traumatismes cranio-cérébraux 57

Problèmes gastro-intestinaux 75

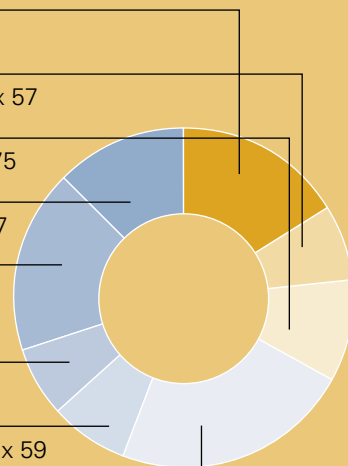
Affections cardio-vasculaires 97

Autres lésions 138

Tumeurs malignes 53

Accidents vasculaires cérébraux 59

Autres maladies 180





Organisation

Conseil de fondation Garde aérienne suisse de sauvetage

(élu jusqu'au 31.12.2006)

- * Albert Keller, Uitikon (président)
Adrian Frutiger, PD, Dr med, Trimmis
Marcel Gaille, Onex
Ulrich Graf, Winterthour
Ernst Kohler, Meiringen
- * Paul Maximilian Müller, Berne
Anne Ormond-Ronca, Denens
Charles Raedersdorf, Köniz
- * Markus Reinhardt, Dr en droit, Coire
Dr Giuseppe Savary, Locarno
- * Daniel Scheidegger, Prof Dr med, Arlesheim
- * Franz Steinegger, Flüelen
Otto Wicki, Dr med, Iragna
Daniel Biedermann, Berne (représentant de la CRS)

* membres du comité directeur du Conseil de fondation

Direction

Hans-Peter Kurz (président jusqu'au 30 juin 2004)
Roland Ziegler, chef des finances (président depuis
le 1er juillet 2004)
Dr Carlo Höfliger, médecin-chef
Jakob W. Seitz, chef exploitation vols

Commissions

Commission médicale

Daniel Scheidegger, Prof, dr med (président)
Hôpital cantonal de Bâle
Adrian Frutiger, PD, dr med
Hôpital cantonal de Coire
Giuseppe Savary, Dr med
Croce Verde Lugano
Otto Wicki, Dr med
Médecin-chef émérite

Commission des finances

Paul Maximilian Müller, Berne (président)
Ulrich Graf, Winterthour
Albert Keller, Uitikon
Ernst Kohler, Meiringen

Conseil consultatif des organisations partenaires

Marcel Gaille (président), Conseil de fondation de la Rega
Bruno Bagnoud, représentant du canton du Valais
Jerôme Felley, représentant du TCS
Markus Frunz, représentant des téléphériques suisses
(jusqu'en octobre 2004)
Vali Meier, représentant des téléphériques suisses (depuis
novembre 2004)
Ernst Kohler, Conseil de fondation de la Rega
Peter Kolesnik, représentant des compagnies d'hélicoptères
Laurent Krügel, représentant des commandants de police
Bernhard Müller, représentant des Forces aériennes (jusqu'en
octobre 2004)
Beat Schöni, représentant des Forces aériennes (depuis
novembre 2004)
Charles Raedersdorf, Conseil de fondation de la Rega
Peter Salzgeber, représentant des centrales d'appels sanitaires
urgents 144
Andreas Lüthi, représentant du CAS
Remy Wenger, représentant de Spéléo Secours

Commission d'élection

Jürg Rothenberger, Dr med, Bülach (président)
Albert Keller, Uitikon
Marcel Gaille, Onex
Hans Neuer, Dr med, Neftenbach

Organigramme

Conseil de fondation

Direction

Projets

Information

Médecine

Assistance

Soutien médical et scientifique

Médecine hélicoptères

Service médical hélicoptères
Sauveteurs professionnels***

Médecine rapatriements

Service médical avions
Service infirmier avions

Exploitation vols (SAA Ltd) (AM)*

Centrale d'alarme*

Quality Management*

Avions OPS (JAR-OPS 1)

Flight OPS*
Ground OPS*
Crew Training*
OPS Maintenance*

Quality Assurance*

Hélicoptères OPS (JAR-OPS 3)

Flight OPS*
Ground OPS*
Crew Training*
OPS Maintenance*

Quality Assurance*

Maintenance/Logistics (EASA-Part-145)

Maintenance**
Logistics

Quality Assurance*

Services

Personnel

Finances

Controlling/Comptabilité
Gestion des engagements
Administration donateurs

Services

Informatique
Infrastructure

Relations publiques

Donateurs
Marketing Rapatriements

* Fonction JAR (selon OFAC)

** Fonction EASA

*** Subordination technique

Dispositions relatives aux donateurs

Afin d'être et de rester une organisation professionnelle de sauvetage aérien dotée de l'équipement nécessaire à toute intervention, la Rega a besoin de ses donateurs.

Vous devenez donateur de la Rega en versant la contribution minimale suivante: CHF 30.– par personne; CHF 70.– par famille (parents et leurs enfants de moins de 18 ans le jour du versement) et CHF 40.– par famille monoparentale (y compris les enfants de moins de 18 ans le jour du versement).

En remerciement de leur soutien, la Rega décharge ses donateurs des frais engagés lors des services d'assistance énumérés ci-dessous, effectués ou organisés par elle-même, lorsque les assurances, les caisses-maladie ou tout autre tiers qui en a le devoir ne rembourse pas, ou que partiellement, les frais des missions

1. Suisse et Principauté du Liechtenstein

- vols de sauvetage et vols médicalement indiqués vers l'hôpital le plus proche apte à fournir les soins requis
- opérations de secours des colonnes du Club Alpin Suisse (CAS)
- opérations de recherche en collaboration avec la police et les organisations compétentes tant que subsiste un espoir fondé de secourir les personnes disparues
- évacuations et missions préventives en cas de danger de mort
- vols pour la levée de corps, d'entente avec les autorités compétentes
- vols d'évacuation de bovins blessés, malades ou morts jusqu'à l'endroit le plus proche accessible par un autre moyen de transport, pour autant que le propriétaire soit une personne physique et qu'il soit donateur familial de la Rega

2. Tout autre pays

- consultations auprès de la centrale d'intervention de la Rega en cas de problèmes médicaux à l'étranger
- vols de rapatriement sur indication médicale vers la Suisse pour les donateurs domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein, ainsi que pour les Suisses de l'étranger.

L'affiliation à la Rega couvre l'année civile courante. Elle entre en vigueur dès le versement de la contribution. En cas de non-renouvellement, elle expire le 15 mai de l'année suivante.

La Rega fournit ses prestations d'assistance hors de toute obligation juridique. Elle les accomplit dans la mesure de ses ressources en personnel, de ses capacités techniques et des moyens disponibles. Des impératifs d'ordre opérationnel, médical ou météorologique pourraient également l'empêcher d'intervenir.

La Rega décide de l'exécution de ses missions en fonction de critères médicaux, sociaux et opérationnels. Elle décide de la forme et du moment de son intervention. La Rega peut déléguer à des organisations tierces l'accomplissement d'une mission.

La centrale d'intervention de la Rega (tél. 1414, de l'étranger: +41 333 333 333) est, 24 heures sur 24, à la disposition de toute personne en difficulté, blessée ou malade.



Charte de la Rega

1. L'idée de base

Dans nos activités, nous appliquons les principes de la Croix-Rouge. Nous sommes membre corporatif de la Croix-Rouge Suisse.

Nous sommes une organisation non-commerciale, notre but n'est pas le profit économique.

Nous sommes une organisation privée qui, grâce à un financement privé, poursuit une activité indépendante au service des patients.

Nous sommes une entreprise nationale, soutenue par la population suisse. C'est la raison pour laquelle notre activité s'exerce principalement en territoire helvétique.

2. Notre mission

Nous apportons, par les airs, une aide rapide et professionnelle, 24 heures sur 24.

Cette assistance autorise également des consultations médicales ou l'emploi de nos systèmes de communication en cas d'urgence.

Nos services s'adressent à tout patient ou tout cas d'urgence en général.

Nous amenons la médecine d'urgence, notamment le médecin, au patient.

Nos interventions se distinguent par:

- un personnel spécialisé et qualifié sachant évaluer en toute responsabilité les risques liés aux interventions les plus diverses.
- un équipement optimal dans le domaine de la technique du sauvetage, de la technique médicale et aéronautique.

Dans l'intérêt des patients et contre la commercialisation du sauvetage aérien, nous engageons en priorité nos propres moyens lors de nos interventions.

3. Notre environnement

Nous sommes conscients que notre travail peut éventuellement être en conflit avec la protection de l'environnement. La connaissance de ce problème est le premier pas et le pas essentiel menant à tout agissement responsable.

Nous comprenons sous le terme d'agissement responsable, l'égard et le respect optimum face à la société comme à l'environnement.

La protection de l'environnement ne concerne pas uniquement la direction d'entreprise ni uniquement le trafic aérien. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur agit, dans le cadre de toute tâche qui lui est attribuée, en toute responsabilité.

4. Partenariat

Nous agissons en qualité de partenaire juste et fiable et concentrons nos interventions sur les domaines du sauvetage aérien, de l'aviation ambulancière et de la consultation en cas d'urgence.

5. Nos finances

Grâce à nos donateurs et à leurs dons, il nous est possible de construire une infrastructure de sauvetage aérien. Les coûts directs de nos interventions sont pris en charge par les assurances ou caisses-maladie.

Nos donateurs bénéficient d'avantages financiers en cas de besoin d'intervention de la Rega. Ces avantages ne sont pas d'ordre contractuel, et ne sauraient donc être considérés comme des indemnités d'assurances.

Les interventions d'urgence et les interventions au bénéfice de l'intérêt général sont effectuées indépendamment du fait que les frais soient couverts ou non.

6. Nos collaboratrices et collaborateurs

Nos collaboratrices et nos collaborateurs sont un facteur essentiel de notre succès.

Une importance particulière est donc attachée à:

- l'identification des collaboratrices et des collaborateurs avec l'organisation et sa mission,
- l'indépendance et la responsabilité,
- la satisfaction sur les lieux du travail.

Nous voulons atteindre cela grâce à:

- une formation de base et une formation continue de perfectionnement à tous les niveaux,
- une vaste information interne,
- des conditions de travail actualisées.

7. Notre organisation interne

Nous jouissons de structures d'organisation qui laissent reconnaître clairement les compétences, les responsabilités ainsi que les lignes de conduite. Les compétences et les responsabilités sont reconnues et respectées par nos collaboratrices et nos collaborateurs de tous rangs, ainsi que par le Conseil de fondation.

Nous accordons une grande importance au droit de décision de nos collaboratrices et de nos collaborateurs.

Histoire de la Rega

Le temps des pionniers

Les précurseurs du sauvetage aérien sont un hôtelier de Saint-Moritz, Fredy Wissel, et son élève, le pilote professionnel valaisan Hermann Geiger. Les premiers parachutistes sauveteurs de la Garde Aérienne Suisse de Sauvetage (GASS) sont formés en Grande-Bretagne en septembre 1952. À cette époque, il apparaît déjà clairement que l'avenir du sauvetage aérien appartient à l'hélicoptère.

En 1957, la Garde aérienne de sauvetage se voit remettre gracieusement un hélicoptère de type Bell 47-J par la Société des Coopératives Suisses.

Un nouveau départ

Le 19 mars 1960, sous l'égide de Fritz Bühler, la GASS est définitivement séparée de la SSS et réorganisée de fond en comble. L'organisation de sauvetage aérien est décentralisée et dotée d'une centrale d'alarme. Petit à petit, elle développe de nouvelles techniques de sauvetage (notamment le filet horizontal), ce qui lui vaut la reconnaissance des spécialistes de la profession, en Suisse comme à l'étranger.

À côté du sauvetage en montagne, la Rega prend bientôt en charge le rapatriement de personnes accidentées ou blessées à l'étranger. Dès 1960 ont lieu les premiers vols de rapatriement au moyen d'un Piaggio P 166 de location.

Privée et indépendante, la Rega n'a jusqu'à aujourd'hui bénéficié d'aucune subvention publique. Ses performances lui ont valu une excellente réputation. En 1965, le Conseil fédéral a donné à l'institution le statut d'organisation auxiliaire de la Croix-Rouge suisse.

Toujours tournée vers le progrès

Au cours de ses 50 ans d'existence, la Rega a toujours fait œuvre de pionnier.

En juin 1973, elle achète le premier avion ambulance civil du monde, le Lear Jet 24 D «Henri Dunant». Six mois plus tard, en novembre, elle met en service le premier hélicoptère de service biturbine, un Bölkow BO 105 CBS.

En 1979, les membres actifs de l'association de la Garde Aérienne Suisse de Sauvetage décident de donner à leur organisation le statut de fondation. A cette occasion, le Dr Fritz Bühler, père de la Garde aérienne de sauvetage, est nommé président du Conseil de fondation. En 1980,



après le décès de Fritz Bühler, le Conseil de fondation a désigné Peter J. Bär comme son successeur.

En 1981, les délégués de la Croix-Rouge Suisse (CRS) approuvent l'admission de la Rega comme membre actif de l'organisation humanitaire fondée par Henry Dunant. Depuis, la Rega est membre corporatif de la CRS, ce qui facilite la réalisation de vols de rapatriement du monde entier, en particulier des régions en crise.

En 1992, le premier des 15 nouveaux hélicoptères Agusta est mis en service.

En août 1997, la Rega inaugure son nouveau siège social à l'aéroport de Zurich-Kloten.

Le 11 novembre 1998, Peter J. Bär, président de la Fondation, décède subitement. Le 12 décembre 1998, le vice-président Kurt Bolliger est élu président du Conseil de fondation. Il est remplacé dans cette fonction le 31 mai 2000 par le Dr Hannes Goetz, dont le successeur, Albert Keller, est élu le 17 mars 2002.

Des investissements axés sur l'avenir

Le 18 octobre 2002, la nouvelle base Rega de Bâle est mise en service à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse.

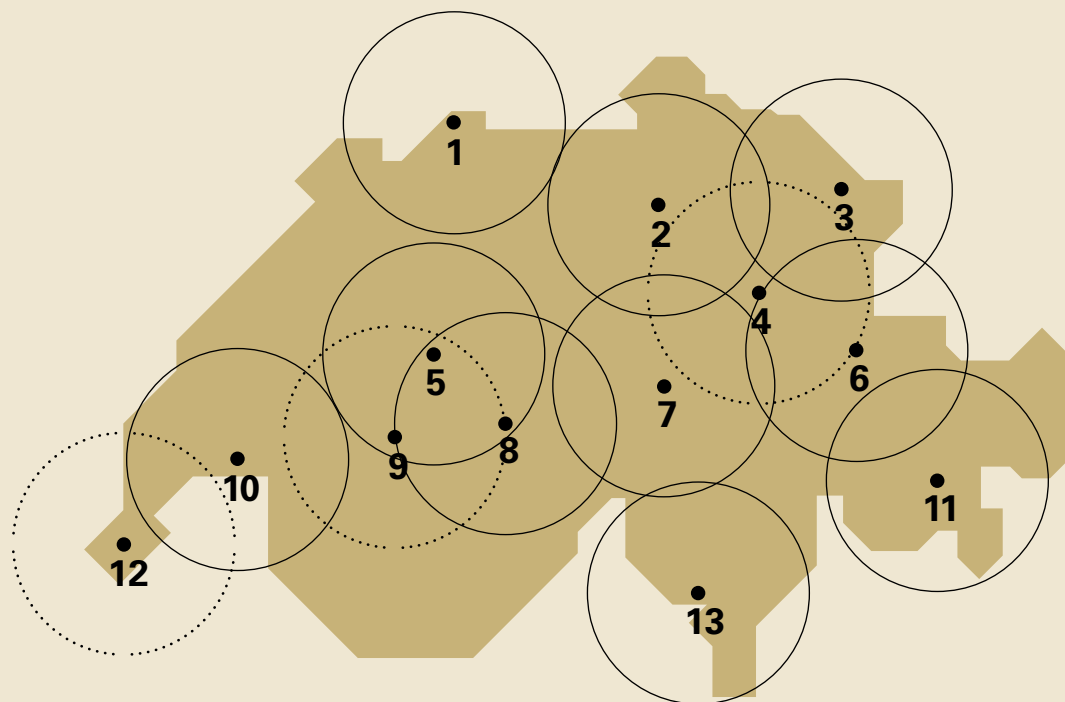
De novembre 2002 à janvier 2003, trois nouveaux jets ambulance Challenger CL 604 sont transférés du constructeur Bombardier à Zurich-Kloten.

Le 12 décembre 2002, le premier de cinq nouveaux hélicoptères de sauvetage EC 145 est remis à la Rega chez Eurocopter à Donauwörth (D).

L'un après l'autre, les nouveaux hélicoptères de sauvetage Eurocopter EC 145 sont été remis à leurs équipages en 2003, à Bâle (12 mars), Lausanne (4 avril), Berne (30 juin) et Zurich (23 octobre). Le cinquième appareil sert d'hélicoptère de réserve. Le 14 mars, le EC 145 de Bâle a effectué sa première mission.

Le 9 mai 2003, la base zurichoise emménage dans son nouveau bâtiment à l'aérodrome de Dübendorf, après un hébergement provisoire de 31 ans sur le toit de l'Hôpital pédiatrique de Zurich.

L'exercice 2004 est caractérisé par une consolidation.



Secrétariat

Centre Rega
Case postale 1414
8058 Zurich-Aéroport
Tél. 044 654 33 11
Fax 044 654 33 22
Contact: <http://info.rega.ch>
www.rega.ch

Informations aux donateurs

Tél. 0844 834 844
Fax 044 654 32 48

Service d'information

(médias)
Tél. 044 654 37 37
Fax 044 654 37 88

Bases hélicoptères Rega

1 Basel

Postfach
4030 Basel-Flughafen
tél. 061 325 29 66

2 Dübendorf

Überlandstr. 299
8600 Dübendorf
tél. 044 802 20 20

3 St. Gallen

Postfach 320
9015 St. Gallen
tél. 071 313 99 33

5 Bern

Flughafen
3123 Belp
tél. 031 819 65 11

6 Untervaz

Postfach
7204 Untervaz
tél. 081 300 09 99

7 Erstfeld

Reussstrasse 40
6472 Erstfeld
tél. 041 882 03 33

8 Gsteigwiler

Postfach 149
3812 Wilderswil
tél. 033 828 90 30

10 Lausanne

Case postale 216
1000 Lausanne 30
tél. 021 647 11 11

11 Samedan

Plaza Aviatica 6
7503 Samedan
tél. 081 851 04 04

13 Locarno

Aeroporto
6596 Gordola
tél. 091 745 37 37

Bases hélicoptères partenaires

4 Mollis

Heli-Linth AG
8753 Mollis
tél. 055 612 33 33

9 Zweisimmen

BOHAG
3770 Zweisimmen
tél. 033 729 90 00

12 Genève

Hôpitaux Universitaires de Genève
Base Hélicoptère
1217 Meyrin
tél. 022 798 00 00

Garde aérienne suisse de sauvetage

Case postale 1414

CH-8058 Zurich-Aéroport

Tél. 044 654 33 11

Fax 044 654 33 22

www.rega.ch

